



Refus rachat de soulte

Par cdm

Bonjour,

Nous mari et moi même souhaitons nous séparer. Nous avons acheter un appartement il y a 2 ans et demi. Je serai en capacité de garder le credit immobilier et de lui racheter sa part (soulte) car il ne souhaite pas garder l'appartement. Cependant, il me dit clairement qu'il veut vendre l'appartement et refuse que je lui rachète sa part, juste pour m'embêter car il ne veux pas que je reste dans l'appartement non plus.

Pourriez vous me dire quelle serait l'issue si je reste sur ma position et lui la sienne? Ma fille ne souhaite pas non plus quitter ce logement.

J'ai rdv chez un avocat la semaine prochaine mais auriez des infos à ce sujet?

Je vous remercie par avance.

Bonne journée

Par isernon

bonjour,

comme vous indiquez avoir un crédit en cours, vous devez informer l'organisme de crédit, de votre intention de modifier la propriété du bien, et obtenir son accord pour modifier les titulaires du crédit.

si votre futur ex-mari refuse de vous vendre ses droits indivis, il vous faudra peut-être vous résoudre à la vendre à un tiers.

prenez conseil auprès de votre avocat.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous divorcez, le bien sera en indivision entre vous.

Toute mutation tant que le crédit est en cours nécessite d'abord un accord de la banque.

Ensuite si désaccord persistant entre vous, le recours est au tribunal qui ordonnera la vente au enchères. C'est ballot :

Sauf si vous avez des moyens permettant d'enchérir, le bien sera bradé.

Parfois cette perspective rend la raison aux récalcitrants.